SYMBIODIV

EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

Projet de réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et de laboratoires – Valbonne (06)

Le 06 octobre 2022

Le Val (83)

RESUME DE L'ETUDE		
Libellé	Expertise écologique simplifiée dans le cadre du projet de réhabilitation de bureaux et laboratoires sur la commune de BIOT (06)	
Référence	PrediagEco_NEW_INTEGRA_BIOT _SYMBIODIV_06102022	
Maître d'ouvrage	**SAS COSMOS** 535, route des Lucioles - Aqueducs 06560 VALBONNE – SOPHIA ANTIPOLIS	
Interlocuteur	**Thibault CASANOVA**	
Expertise	**SYMBIODIV** Les Jeannets, 87 chemin des Eglantiers 83143 LE VAL *www.symbiodiv.fr*	
Rédactrice	**Marine JARDE** *Ecologue – Expert fauniste*	Tél : 06 86 75 61 44 Mail : mjarde@symbiodiv.fr
Date	6 octobre 2022	

Table des matières

I. PREAMBULE 3
I. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET 4
II. METHODOLOGIE 5
1. Les objectifs de l'étude 5
2. Equipe et date de passage 5
3. Méthodologie générale 5
4. Les aires d'études 6
5. Limites méthodologiques 6
III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE 8
1. Bibliographie 8
La carte suivante localise les données collectées : 8
2. Périmètres du patrimoine naturel 10
3. Fonctionnalités écologiques locales 17
IV. ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE 21
1. Présentation des milieux naturels de l'aire d'étude 21
2. Analyse des enjeux écologiques 24
V. PRECONISATIONS POUR UNE INTEGRATION ECOLOGIQUE OPTIMALE 28
- *Mesure M1 : Balisage des emprises 28*
- *Mesure M2 : Adaptation du calendrier d'intervention 28*
- *Mesure M3 : Défavorabilisation des enrochements 28*
- *Mesure M4 : Gestion des Obligations Légales de Débroussaillement 29*
- *Mesure M5 : Gestion spécifique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes 29*
VI. CONCLUSION 30

I. PREAMBULE

La société SAS COSMOS porte un projet de démolition d'un bâtiment de bureaux et laboratoires existants et la réalisation d'un programme mixte sur cette même emprise dont les composantes principales sont :

- Résidence de co-living avec services communs (restauration, salle de sport, ...) ;
- Bureaux et co-working (à préciser) ;
- Etablissement de formation ;
- 550 à 600 places de parking dont 80 existantes en surface . Le reste sera à réaliser en sous-sol.

La surface totale du programme représente 15 000 m² environ exclusivement sur les emprises déjà imperméabilisées.

Localisation de la zone d'étude pour l'expertise écologique simplifiée

Le présent rapport rend compte de la mission réalisée par **SYMBIODIV**, à savoir :

- Faire le bilan des données écologiques disponibles sur le secteur ;
- Mener une visite de terrain par des experts locaux expérimentés (botaniste/fauniste) afin d'évaluer la sensibilité écologique des terrains et l'éventuelle présence d'espèces remarquables ;
- Etablir une note de synthèse des observations et contraintes réglementaires pressenties ;
- Proposer une liste de préconisations permettant d'assurer l'intégration écologique du projet.

I. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment de bureaux et laboratoires existant et réalisation d'un programme mixte.

Le projet devrait se situer exclusivement sur les emprises déjà imperméabilisées et s'attachera à préserver les emprises naturelles existantes.

La volumétrie sera organisée sur le principe d'un ensemble de deux ou trois bâtiments situés sur un socle commun donnant lieu à la création de nombreux espaces végétalisés et terrasses en prolongement des plateaux aménagés.

Le maître d'ouvrage attache une grande importance à la qualité environnementale de cette réalisation et souhaite privilégier l'utilisation de matériaux vertueux sur le plan environnemental (contrition bois, recyclage de matériaux issus du bâtiment existant,...) et le recours à des solutions innovantes en matière de gestion des eaux pluviales, d'économies d'énergie, de panneaux photovoltaïques

II. METHODOLOGIE

1. LES OBJECTIFS DE L'ETUDE

SYMBIODIV a été missionné pour la réalisation d'un avis d'expert écologue visant à :

- **Faire le bilan des données écologiques** disponibles sur l'aire d'étude ;
- **Mener une expertise de terrain** visant à évaluer les potentialités de présence d'espèces protégées et identifier les éléments jouant un rôle dans la fonctionnalité locale ;
- **Etablir une note de synthèse** des observations visant à donner un avis sur l'intérêt de la parcelle d'un point de vue écologique.

2. EQUIPE ET DATE DE PASSAGE

Responsable chez SYMBIODIV	Marine JARDE
Date de passage	18/07/2022
Expert flore/habitat naturel	Martin DALLIET – 12 ans d'expérience
Expert faune	Marine JARDE - 12 ans d'expérience
Conditions météorologiques	Temps ensoleillé, pas de vent
Conditions d'accès	Pas de problème d'accessibilité. L'intégralité de la zone a pu être parcourue à pied, permettant d'avoir une vision représentative des milieux et potentialités d'accueil d'espèces protégées ou à enjeu.

3. METHODOLOGIE GENERALE

L'expertise écologique simplifiée s'appuie sur :

- Une analyse bibliographique permettant d'appréhender le contexte écologique dans lequel s'insère le projet ;
- Une expertise de terrain par deux experts naturalistes locaux spécialisés en faune et en flore.

4. LES AIRES D'ETUDES

Le tableau ci-dessous présente les aires d'études utilisées dans le cadre de l'expertise écologique simplifiée. Elles sont localisées sur la carte ci-après.

Tableau 1 – Aires d'études de l'expertise écologique simplifiée		
Aire	***Description***	***Dimension***
Parcelle concernée par le projet - Aire d'étude immédiate *(AE i)*	Cette aire correspond à l'ensemble de la parcelle où le projet se situe. Elle correspond au foncier propriété du maître d'ouvrage. ***Cette surface a été prospectée lors du passage des écologues afin de mettre en évidence les éventuelles espèces ou habitats d'espèces à enjeu.***	2,8 ha
Aire d'étude éloignée *(AE e)*	Cette aire s'étend dans un rayon de 5 km autour de l'AE i. A cette échelle l'expertise écologique se fonde sur la bibliographie disponible et la consultation des acteurs ressources. Sont étudiés à cette échelle : ➲ ***L'analyse des périmètres du patrimoine naturel,*** ➲ ***L'analyse du positionnement du projet dans le fonctionnement écologique régional***	5 km de rayon autour de l'AE r

5. LIMITES METHODOLOGIQUES

Une visite de terrain ne constitue pas un temps d'observation suffisant pour mettre en évidence la totalité des espèces végétales et animales exploitant le secteur. Toutefois, d'après la bibliographie du secteur relativement fournie et leur connaissance de l'écologie des espèces à enjeu connues localement, les experts ont été en mesure de détecter les secteurs présentant une sensibilité écologique particulière.

Carte 1 - Localisation du projet et des aires d'études

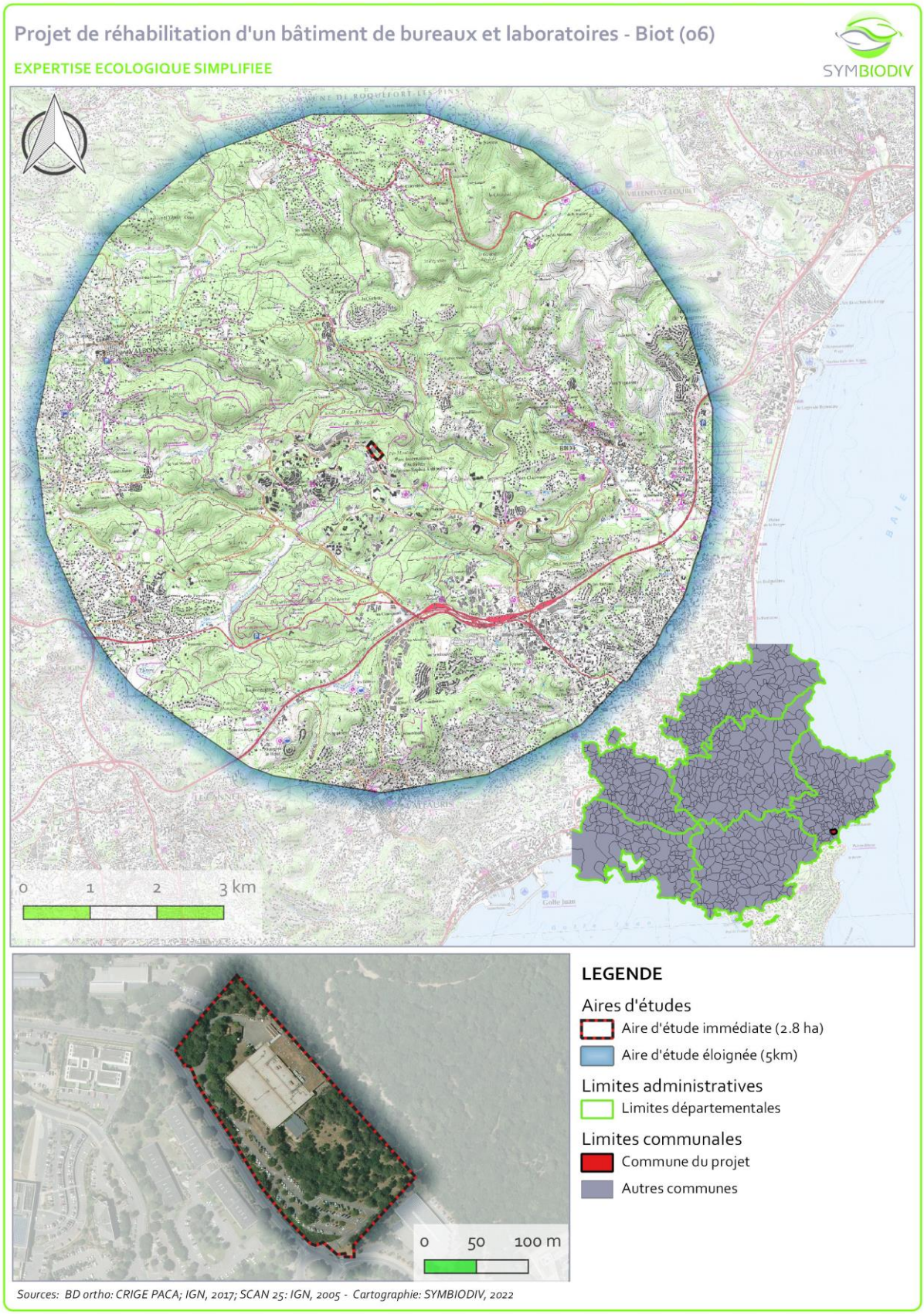

III. ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE

1. BIBLIOGRAPHIE

Tableau 2 – Données disponibles sur le site et ses abords				
Bases de données consultées				
Base de données	*Organisme gestionnaire*	*Groupes concernés*	*Date de consultation*	*Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés*
SILENE Expert	CEN PACA	Faune/Flore	23/09/2022	Aucune donnée au sein de l'aire d'étude immédiate. ***Flore protégée à proximité (1 km) :*** Alpiste aquatique, Mauve ponctuée, Ophrys de Provence, Ophrys de Bertoloni, Scolopendre, Laîche d'Hyères, Luzerne agglomérée, Consoude bulbeuse, Chêne chevelu, Chêne crénelé. ***Amphibiens à proximité (1 km) :*** Grenouille agile, Crapaud épineux, Rainette méridionale, Grenouille rieuse. ***Reptiles à proximité (1 km) :*** Couleuvre vipérine, Couleuvre helvétique, Couleuvre d'Esculape, Couleuvre de Montpellier, Cistude d'Europe, Lézard des murailles, Lézard à deux raies, Tarente de Maurétanie. ***Invertébrés à proximité (1 km) :*** Morio, Zygène de l'herbe aux cerfs.
SYNTHESE				
Contrainte réglementaire connue sur l'emprise		**NON**	Aucune observation ancienne ou récente au sein de l'aire d'étude immédiate mais plusieurs espèces protégées et patrimoniales sont connues à proximité immédiate sur des secteurs connectés à l'aire d'étude via des continuités de milieux naturels.	
Etat des connaissances bibliographiques sur l'aire d'étude éloignée				Récentes et anciennes
Sources	SILENE – https://silene.eu/			

La carte suivante localise les données collectées :

Carte 2 - Localisation du projet et des aires d'études

Projet de réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et laboratoires - Biot (06)

EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

SYMBIODIV

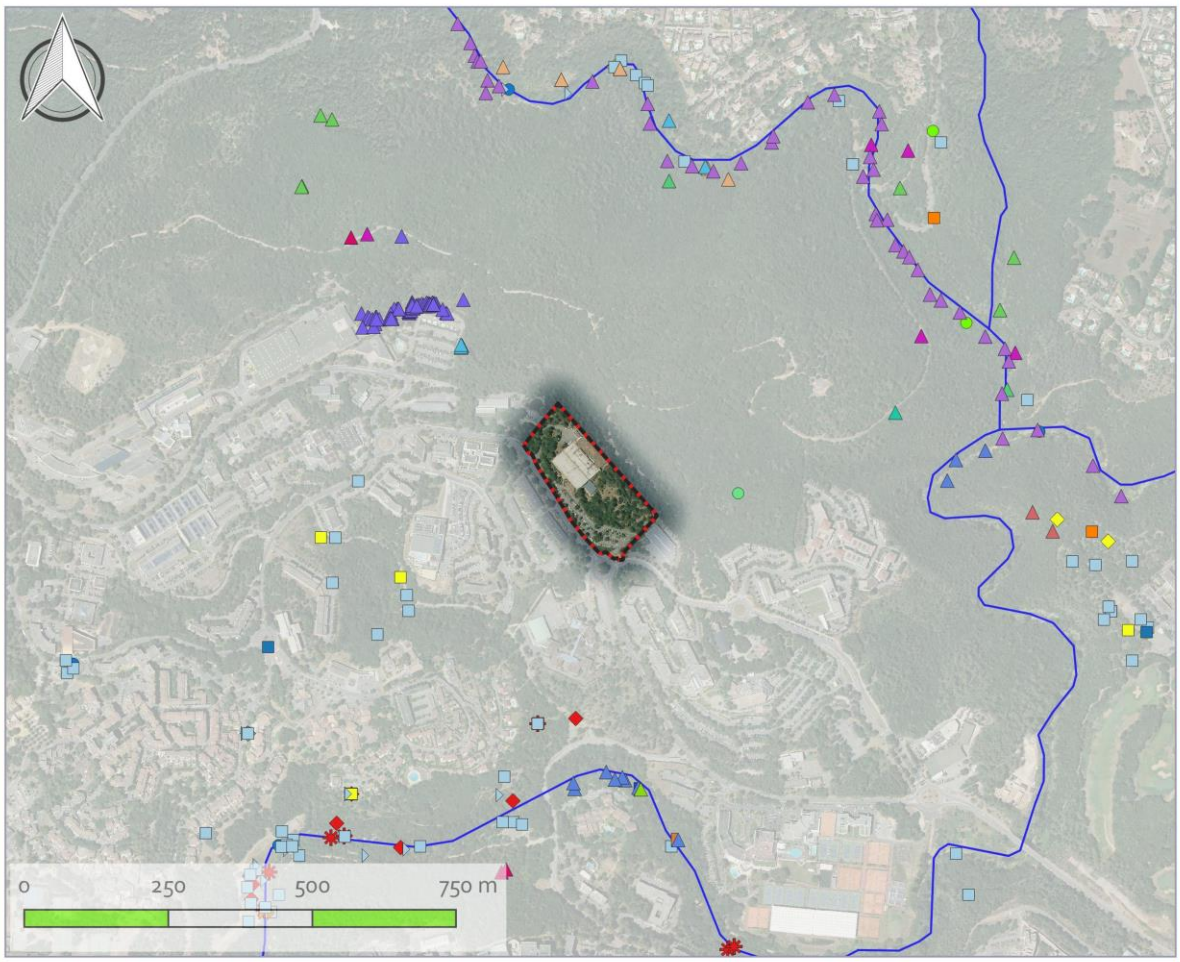

Sources: BD ortho: CRIGE PACA; IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022

LEGENDE

Aires d'études
- Aire d'étude immédiate (2.8 ha)
- Aire d'étude éloignée (5km)

Réseau hydrographique
- Permanent
- Intermittent

Données SILENE Expert (extraction 23/09/2022)

Flore protégée
- Asplenium scolopendrium L., 1753
- Carex olbiensis Jord., 1846
- Chamaerops humilis L., 1753
- Iberis linifolia subsp. linifolia L., 1759
- Malva punctata (L.) Alef., 1862
- Medicago sativa subsp. glomerata (Balb.) Rouy, 1899
- Ophrys bertolonii Moretti, 1823
- Ophrys provincialis (H.Baumann & Knkele) Paulus, 1988
- Phalaris aquatica L., 1755
- Quercus crenata Lam., 1785
- Symphytum bulbosum K.F.Schimp., 1825
- Vitex agnus-castus L., 1753
- Ophrys funerea Viv., 1824
- Quercus cerris L., 1753
- Quercus crenata Lam., 1785
- Symphytum bulbosum K.F.Schimp., 1825

Reptiles protégés
- Emys orbicularis (Linnaeus, 1758)
- Lacerta bilineata Daudin, 1802
- Malpolon monspessulanus (Hermann, 1804)
- Natrix helvetica (Lacepède, 1789)
- Natrix maura (Linnaeus, 1758)
- Podarcis muralis (Laurenti, 1768)
- Tarentola mauritanica (Linnaeus, 1758)
- Zamenis longissimus (Laurenti, 1768)

Amphibiens protégés
- Bufo bufo (Linnaeus, 1758)
- Hyla meridionalis Böttger, 1874
- Pelophylax kl. esculentus (Linnaeus, 1758)
- Rana dalmatina Fitzinger in Bonaparte, 1838

Insectes patrimoniaux
- Nymphalis antiopa (Linnaeus, 1758)
- Zygaena cynarae (Esper, 1789)

2. PERIMETRES DU PATRIMOINE NATUREL

La recherche des périmètres du patrimoine naturel a été menée au sein de l'aire d'étude éloignée, soit dans un rayon de 5 km autour de l'aire d'étude rapprochée. Elle s'est appuyée sur les données mises à disposition par la DREAL PACA sur le portail GeoIDE-carto en 2022. Ceux-ci sont listés ci-après et une évaluation du degré d'interaction écologique entre l'aire d'étude immédiate et ces différents périmètres est réalisée selon l'échelle de valeur suivante :

Forte	• L'aire d'étude immédiate est incluse dans le périmètre ou y est très proche et directement connectée (réseau hydraulique, continuité des milieux naturels). Des interactions écologiques fortes sont probables entre ces deux espaces.
Modérée	• L'aire d'étude immédiate se situe à proximité de ce périmètre et des connexions sont susceptibles d'exister pour la faune.
Faible	• L'aire d'étude immédiate est éloignée ou des éléments du paysage la rende peu connectée au dit périmètre; des espèces à grandes capacités de déplacement (chiroptères/rapaces) peuvent néanmoins utiliser ces deux espaces.
Très faible	• Il n'existe aucune connexion entre l'aire d'étude immédiate et le périmètre concerné.

Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel

Périmètres réglementaires			
Type	Intitulé	Distance de l'AE r	Intensité du lien écologique
Site inscrit	93I06051 - Bande côtière de Nice à Théoule	Incluse	Fort
APPB	FR3800581 « Terme Blanc »	3,3 km à l'est	Très faible
Périmètres Natura 2000			
Type	Intitulé	Distance de l'AE r	Intensité du lien écologique
ZSC	**FR9301572 – Dôme de Biot** *8 habitats naturels d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires ;* *3 espèces de mammifères et 1 espèce d'invertébré*	~3,5 km au nord-est	Très faible
Autres périmètres de gestion concertée			
Type	Intitulé	Distance de l'AE r	Intensité du lien écologique
Site CEN	Orchidées Sophia-Antipolis	900m au sud	Modéré
	Prairie de la brague	4,8 km à l'est	Très faible
ENS	« La Brague »	Jouxte à l'est	Fort
	« La Valmasque »	1,5 km au sud-ouest	Modéré
	« Sinodon »	~4,5 km au nord-ouest	Très faible
	« Vaugrenier »	~4,8 km à l'est	Très faible
Périmètres d'inventaire			
Type	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique

Tableau 3 - Périmètres du patrimoine naturel			
ZNIEFF terrestre de type I	930012591 – MASSIF DE BIOT	2,2 km au nord-est	Très faible
ZNIEFF terrestre de type II	930020153 – FORETS DE LA BRAGUE, DE SARTOUX ET DE LA VALMASQUE	~924 m au nord-ouest	Modéré
	930012588- ETANG DE FONTMERLE	~4,8km à l'est	Très faible
	9300012590 – ETANG DE VAUGRENIER	~4,8km à l'est	Très faible
Zone humide	06CEN083 – La Brague	~732 m au nord	Modéré
	06CEN464 – Vallon de Garbejaine	~724 m au sud	Très faible
	06CEN081 – Golf de Cannes-Mougins »	~1 km au sud	Très faible
	06CEN329 – Prairies d'Argeville	~ 2.5 km au sud-ouest	Très faible
	06CEN098 – La Peyrière	~ 2.3 km au sud-ouest	Très faible
	06CEN072 – Etang Notre Dame de Vie	~3,4 km au sud-ouest	Très faible
	06CEN276 – Mares à Isoètes Dôme de Biot/ Villeneuve-Loubet	~3.4 km au nord-est	Très faible
	06CEN338 – Prairies les Bréguières	~3.3 km au sud	Très faible
	06CEN204- Le Canal de la Siagne	~3.6 km au sud-ouest	Très faible
	06CEN476 – Vallon de Mardaric	~2.8 km au nord	Très faible
	06CEN268 – Mares temporaires de Saint Julien	~3.7 km au nord- est	Très faible
Plan National d'Action			
Taxon(s)	Intitulé	Distance de la zone d'étude	Intensité du lien écologique
Lézard ocellé	Présence hautement probable	Incluse	Forte
Milieux potentiellement humides			
L'aire d'étude ne recoupe aucun secteur présentant une potentialité de milieux humides. Toutefois, l'aire d'étude se situe à proximité d'une zone « Probabilité assez forte » à 200 m.			
SYNTHESE			
Localisée en contexte urbain, l'aire d'étude est située en dehors de tout périmètre de protection réglementaire à l'exception du vaste site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule ». Elle entretient des liens d'intensité écologique modérée avec des périmètres d'inventaires de type ZNIEFF ou des secteurs identifiés comme zone humide. L'aire d'étude jouxte un espace naturel sensible (ENS), le site de la Brague, le lien écologique est donc fort avec ce périmètre. L'aire d'étude se situe également dans un secteur de présence hautement probable du Lézard ocellé.			
Sources	Géo-IDE Carto de DREAL PACA : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map		

Carte 3 - Localisation du projet par rapport aux périmètres réglementaires

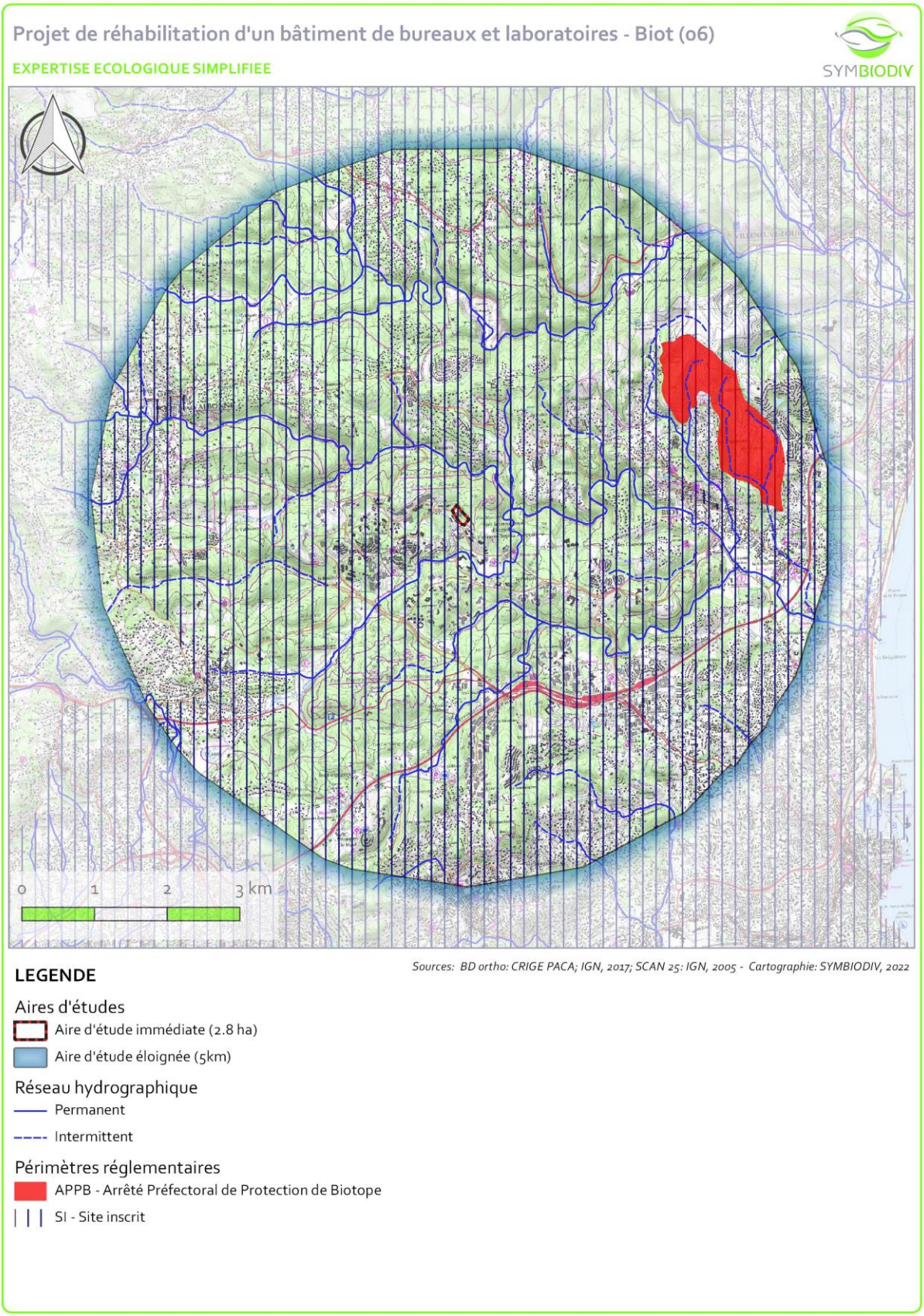

Carte 4- Localisation du projet par rapport aux autres périmètres Natura 2000

Projet de réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et laboratoires - Biot (06)

EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

SYMBIODIV

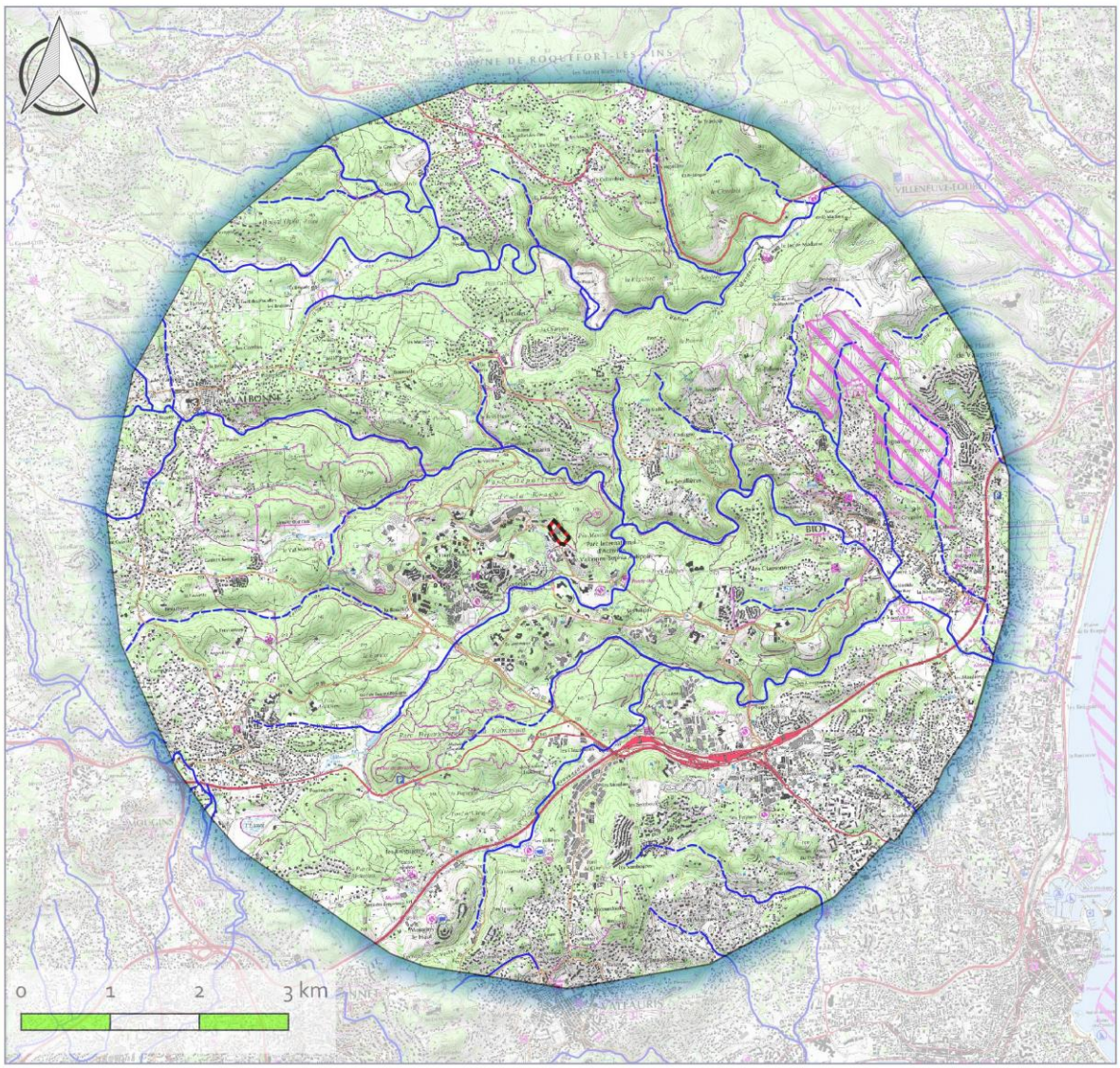

Sources: BD ortho: CRIGE PACA; IGN, 2017; SCAN 25: IGN, 2005 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022

LEGENDE

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (2.8 ha)
- Aire d'étude éloignée (5km)

Réseau hydrographique

- Permanent
- Intermittent

Périmètres Natura 2000

- ZSC - Site Natura 200 désigné au titre de la Directive "Habitats"

Carte 5- Localisation du projet par rapport aux autres périmètres d'inventaires et de gestion concertée

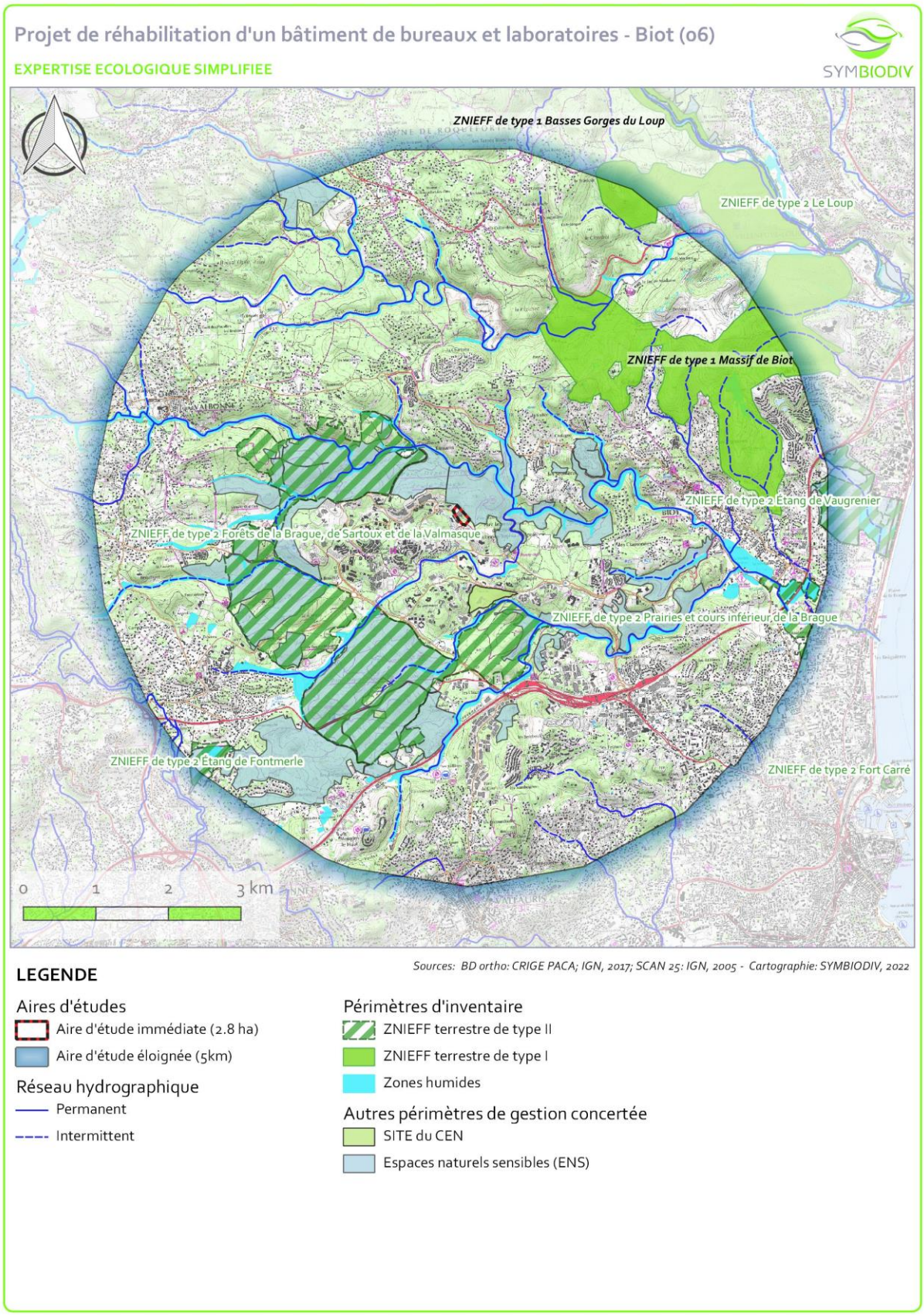

Carte 6 - Localisation du projet par rapport à la potentialité de présence du Lézard ocellé issue du PNA

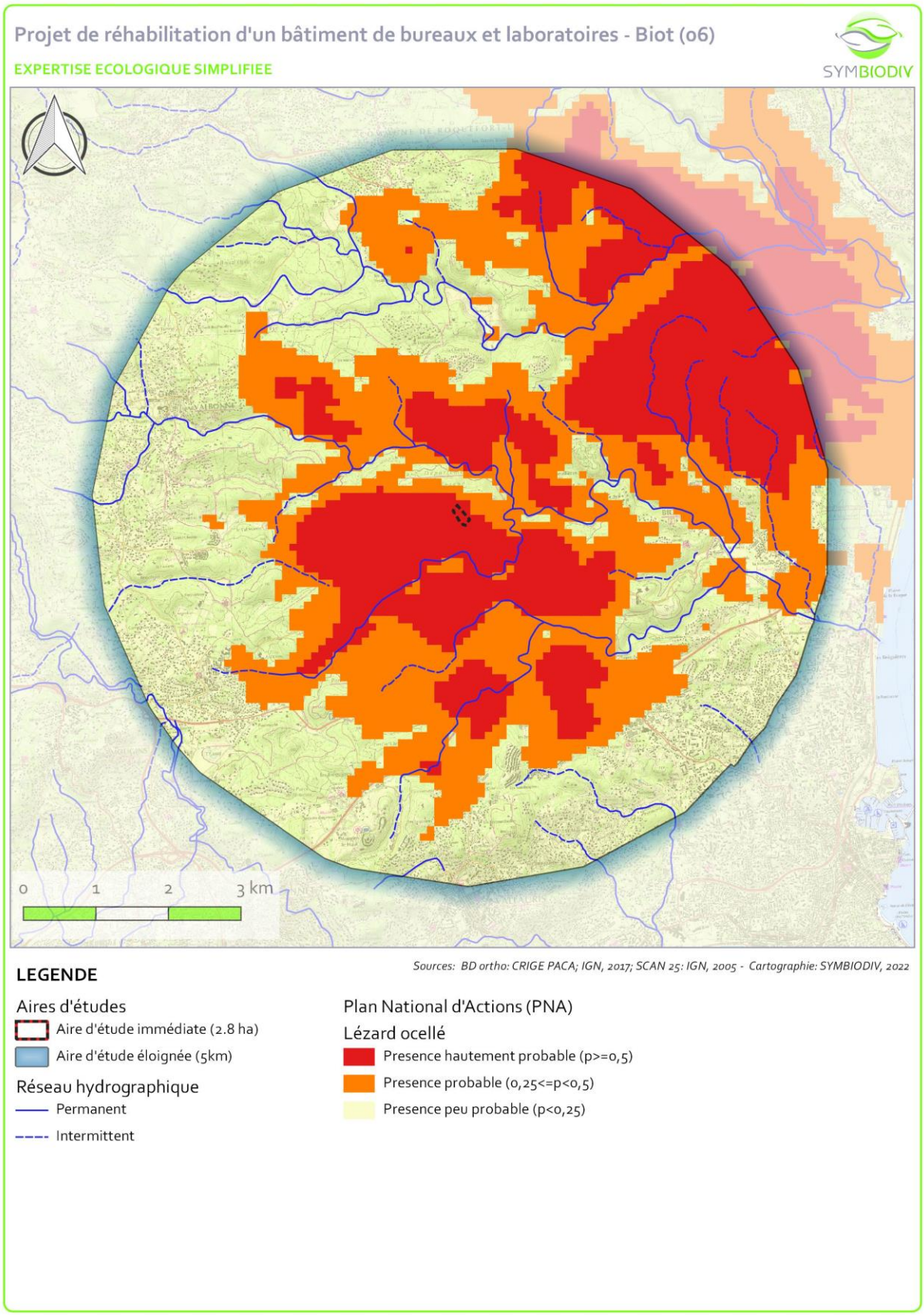

Carte 7 - Localisation du projet par rapport aux milieux potentiellement humides

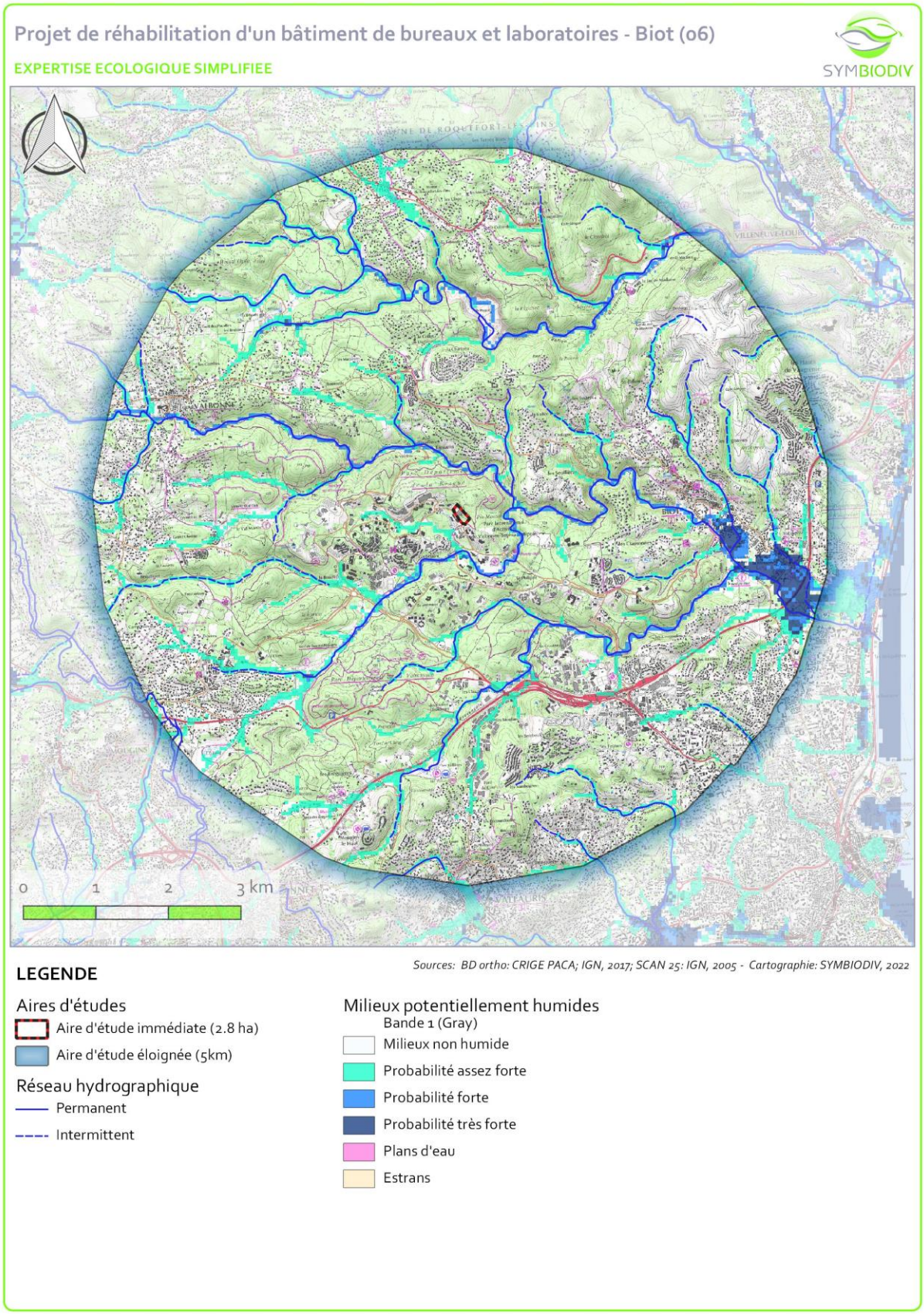

3. FONCTIONNALITES ECOLOGIQUES LOCALES

Le tableau ci-dessous dresse le bilan des Trames vertes et bleues définit à différentes échelles : SRCE dans un rayon de 5 km, à l'échelle de la communauté de commune ainsi qu'à l'échelle de la commune (PLU).

Fort	•L'aire d'étude immédiate est incluse dans le périmètre ou y est très proche et directement connectée (réseau hydraulique, continuité des milieux naturels). Des interactions écologiques fortes sont probables entre ces deux espaces.
Modéré	•L'aire d'étude immédiate se situe à proximité de ce périmètre et des connexions sont susceptibles d'exister pour la faune.
Faible	•L'aire d'étude immédiate est éloignée ou des éléments du paysage la rende peu connectée au dit périmètre; des espèces à grandes capacités de déplacement (chiroptères/rapaces) peuvent néanmoins utiliser ces deux espaces.
Très faible	•Il n'existe aucune connexion entre l'aire d'étude immédiate et le périmètre concerné.

Tableau 4 - Fonctionnalités écologiques locales

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) (Carte 7)

Type	Intitulé	Distance de l'aire d'étude	Intensité du lien écologique
Réservoirs de biodiversité	Réservoir de la trame forestière à remettre en bon état	Incluse	Forte
	Réservoir complémentaire boisé à remettre en bon état	~1 km au sud	Modérée
	Réservoir complémentaire boisé à préserver	~3.5 km à l'ouest	Faible
Corridors écologiques	Trame forestière à préserver	~ 4.9 km au nord ouest	Très faible
Cours d'eau surfacique	La Brague – Bassin-versant de la Brague	~650 m au nord	Faible
	La Bouillide– Bassin-versant de la Brague	~680 m au sud	Faible
Cours d'eau linéaire	La Brague – Bassin-versant de la Brague	~650 m au nord	Faible
Espace de mobilité du cours d'eau	La Brague – Bassin-versant de la Brague	~650 m au nord	Faible

Trame verte et bleue à l'échelle du Plan Local d'Urbanisme (PLU) (Carte 7)

L'aire d'étude est située à l'est de la technopôle de Sophia-Antipolis, secteur certes urbanisé mais avec des milieux naturels à proximité. La parcelle visée par le projet est incluse dans un zonage UXb (secteur d'accueil des activités sportives et de loisirs et de leurs installations, hôtellerie et hébergement) au PLU de la commune approuvé le 27/06/2019. Concernant la trame verte, l'aire d'étude est incluse dans un réservoir de biodiversité de la trame forestière à remettre en bon état.

La Brasque et la Bouillide situées à proximité immédiate rassemblent l'ensemble des continuités écologiques du secteur pour la trame bleue.

SYNTHESE

Contrainte réglementaire	***OUI***	***Maintien des continuités écologiques***

Elément(s) à prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet :

L'aire d'étude, située dans un tissu urbain, est constituée d'une parcelle anthropisée mais abritant des espaces verts et en limité de zone naturelle (zone N au PLU). D'après le PLU, la parcelle visée par le projet peut faire néanmoins faire l'objet de l'implantation d'aménagements liés aux sports et loisirs, ou de constructions liées à l'hébergement ou l'hôtellerie.

Carte 8- Localisation du projet au sein du SRCE de la région PACA

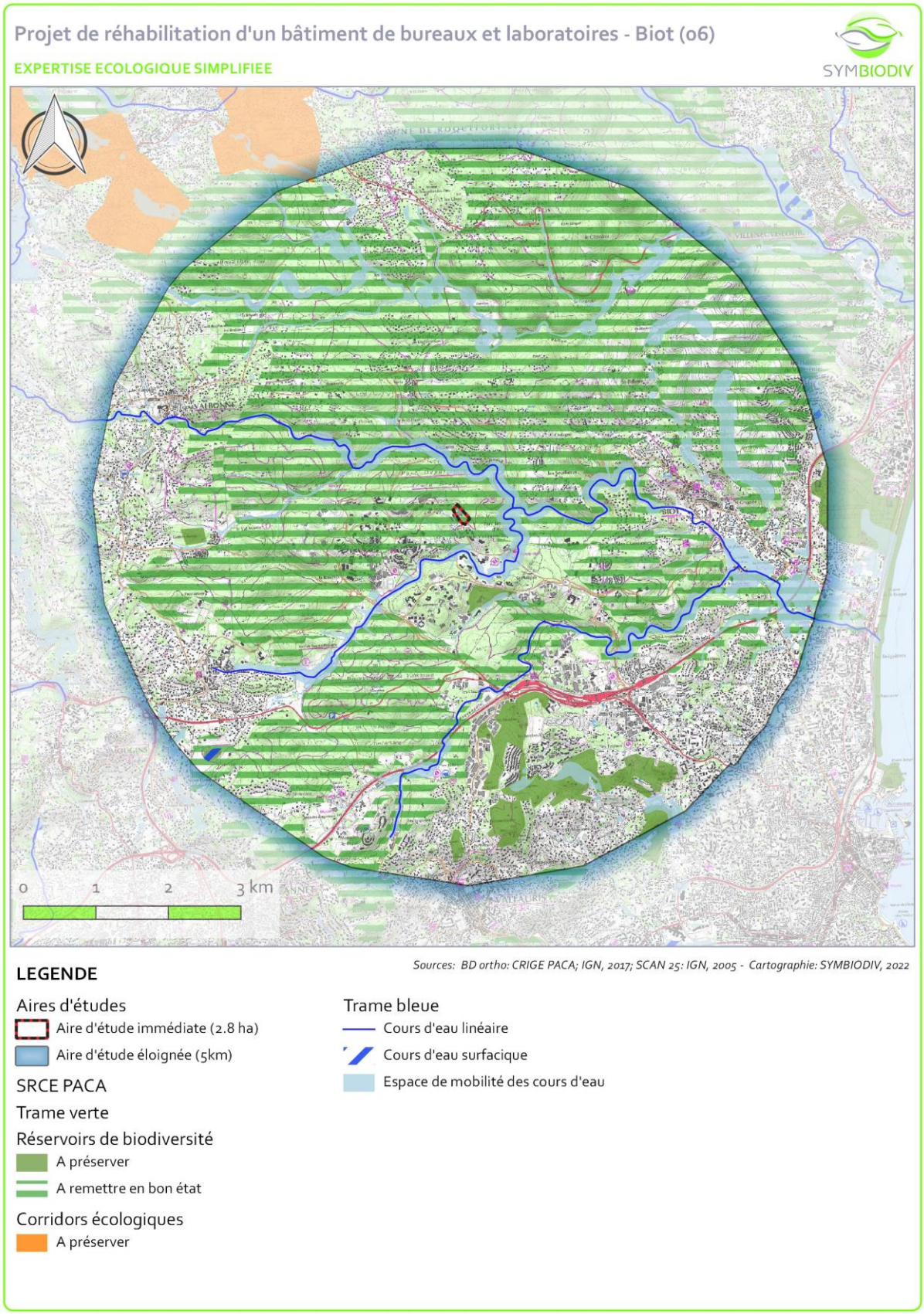

Carte 9 - Localisation du projet au sein du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 27.06.2019 et de la Trame verte et bleue approuvée le 20/01/2022

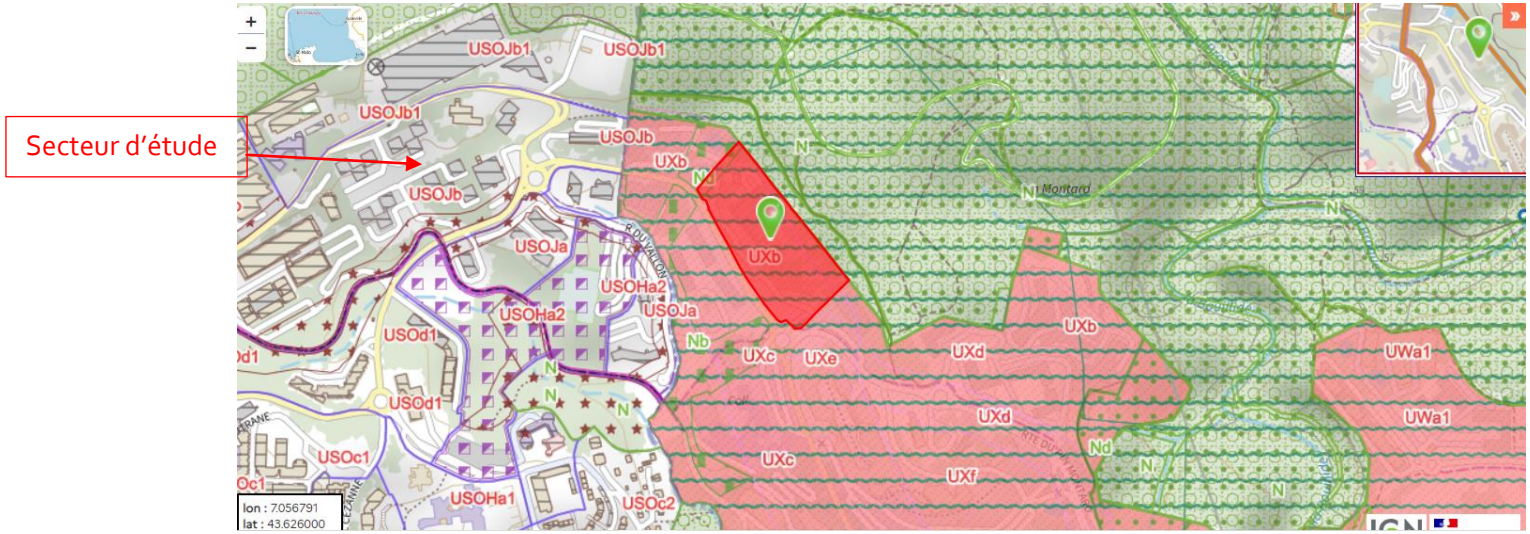

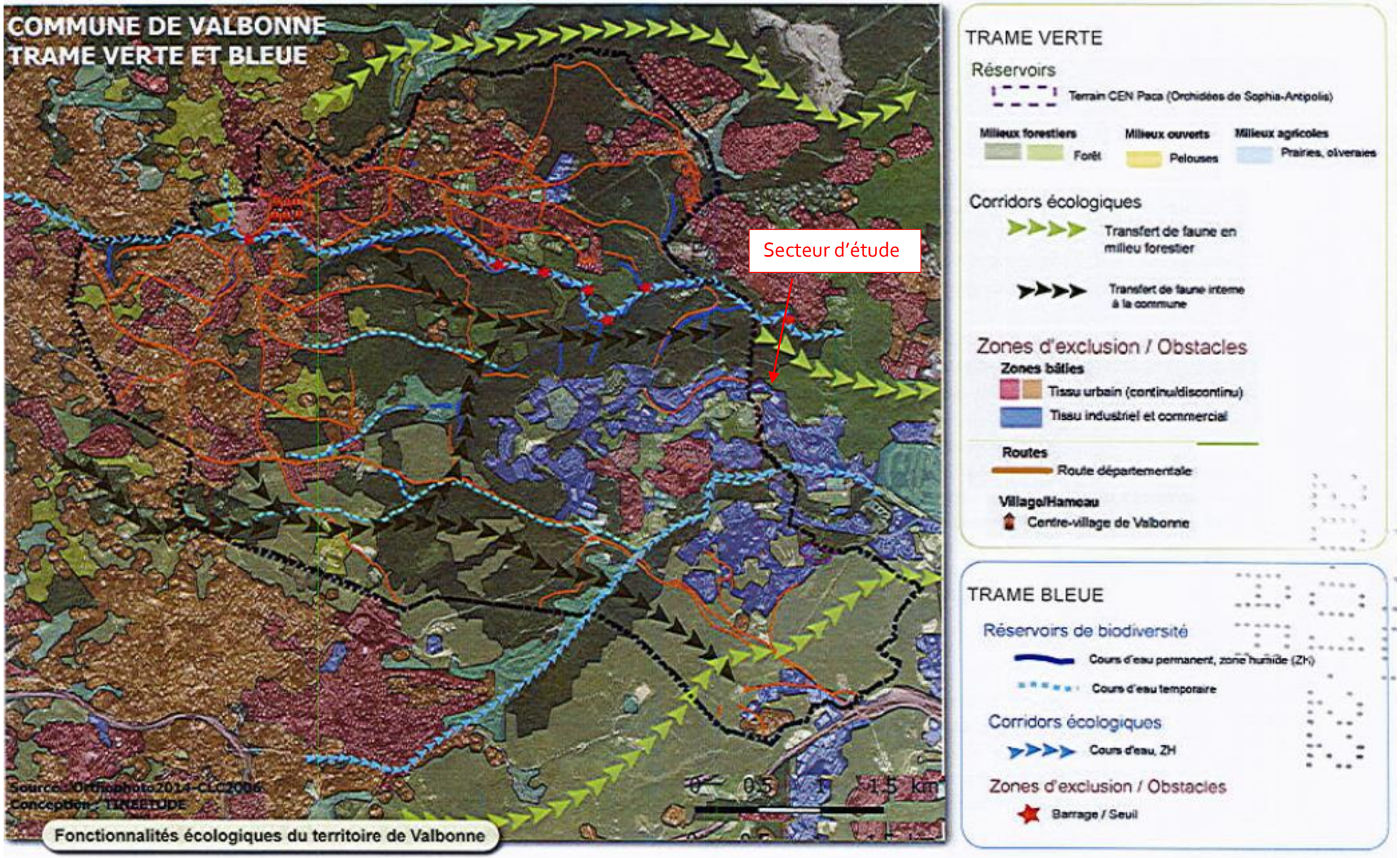

Expertise écologique simplifiée – Biot (06)

IV. ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE

1. PRESENTATION DES MILIEUX NATURELS DE L'AIRE D'ETUDE

Localisée à l'ouest du lieu-dit « Pin Montard » sur la commune de Valbonne, l'aire d'étude est implantée à une altitude comprise entre 140 et 150 m d'altitude sur des calcaires gris ou jaunes du Bathonien. Située à l'étage de végétation du mésoméditerranéen sur un substrat essentiellement basique, la végétation potentielle, en contexte naturel devrait être caractéristique des zones littorales et provençales et plus particulièrement de la petite région naturelle « Littorales Côte d'Azur ».

La cartographie des végétations potentielles (*ECOLAB, 2013*) indique que ce secteur se situe à la limite de la série de la Chênaie verte méditerranéenne accompagnée de garrigues, garrigues boisées xérocalcicoles et pelouses mixtes à Thym et Brachypode rameux au Sud et de la série de la Pinède à Pins méditerranéens (Pin d'Alep, Pin de Salzmann, Pin pignon). A une échelle plus fine, d'après la Carte de Végétation de France au 1/200 000ème des alentours d'Antibes (*Ozenda P., 1952*), l'aire d'étude se situe au sein des collines boisées abritant une sous-série thermophile de la série du Chêne vert, celle à Pin d'Alep et Myrte. Elle est constituée par une pinède mixte à Pin d'Alep et Pin maritime où le Chêne vert est également présent. Une sous-série plus tempérée y est également présente, celle à Chêne pubescent, à la faveur des talwegs et des zones plus fraîches. Elle est constituée par une chênaie mixte à Chêne vert et Chêne pubescent.

Ainsi, comme illustré ci-dessous, la végétation naturelle a subi des défrichements pour l'installation des zones résidentielles et d'activités du Parc International d'Activités de Valbonne-Sophia Antipolis depuis les années 70 avec une expansion au début des années 80.

Aperçu de la végétation présente autour du lieu-dit « Pin Montard » en 1958 (à gauche) et 2020 (à droite) (source : https://remonterletemps.ign.fr/comparer/)

Ainsi l'aire d'étude est d'ores et déjà occupée par des **bâtiments (EUNIS : J1.41), des voies de circulation routière et piétonne (EUNIS : J4.2)** et des **espaces verts ou zones jardinées (EUNIS : I2.21)**. Un **front de taille (EUNIS : J3 x H3.62)** est également présent et issu du terrassement de la zone pour l'installation des bâtiments.

Ces entités anthropiques présentent un enjeu local de conservation jugé nul pour les deux premiers, très faible pour les espaces verts et faible pour le front de taille.

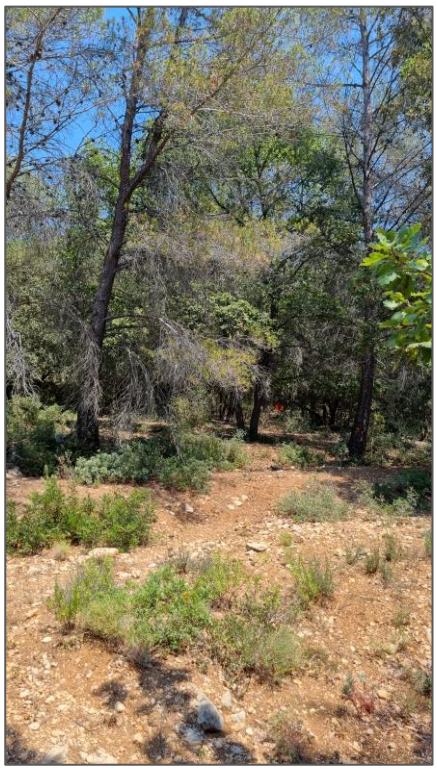

Le reste de l'aire d'étude est recouvert par l**a Pinède de Pin d'Alep à Myrte, Calicotome, Lentisque et Oléastre (EUNIS : G3.743)**. Ce boisement peut être rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9540 « Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques ». Relativement répandu au niveau local, cet habitat présente **un enjeu de conservation jugée faible** au niveau local. Son état de conservation est jugé défavorable inadéquat du fait du débroussaillement de la strate arbustive dans le cadre des DFCI et ce malgré la présence d'un cortège d'espèces caractéristiques diversifiés.

Ces boisements sont dégradés par le débroussaillement en maquis à Myrte, Calicotome, Lentisque et Oléastre et nommé sur la carte **« Fouré thermophile à Lentisque débroussaillé » (EUNIS : F5.514).** Sur ces terrains rocheux, ces maquis se dégradent en pelouses maigres à Immortelle, Lobulaire maritime et Rue à feuilles étroites. La présence d'espèce végétales à enjeu du type Orchidées du genre *Ophrys* au sein de ces zones ouvertes reste peu probable du fait de leur origine anthropique (Débroussaillement DFCI), de leur utilisation historique à des fins récréatives (zone de repos du personnel et de pâturage pour chevaux) ainsi que du caractère rocheux et peu épais des sols présents. En effet, ces éléments peuvent limiter la présence de bulbeuses au sein de ces zones ouvertes à cause d'un piétinement important sur des sols minces et caillouteux, notamment aux abords immédiats des bâtiments et des secteurs anthropisés. Par conséquent, **cet habitat présente un enjeu de conservation jugé faible au niveau local**

Carte 8- Physionomie des habitats naturels

Projet de réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et laboratoires - Biot (06)

EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

SYMBIODIV

LEGENDE

Aires d'études

- Aire d'étude immédiate (2.8 ha)

Principaux habitats naturels (EUNIS)

- F5.514 - Fourré thermophile à Lentisque débroussaillé
- G3.743 - Pinède de Pin d'Alep à Myrte, Calicotome, Lentisque et Oléastre
- I2.21 - Espaces verts ou zones jardinées
- J1.4 - Bâtiment industriel
- J3 x H3.62 - Front de taille
- J4.2 - Réseau routier et Parking
- J4.6 - Voie piétonne

Sources: BD ortho: CRIGE PACA; IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022

2. ANALYSE DES ENJEUX ECOLOGIQUES

Tableau 5– EXPERTISE ECOLOGIQUE				
Groupe	**Contrainte réglementaire**	**Enjeu**	**Localisation sur l'aire d'étude**	**Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés**
Habitats naturels / Zones humides	OUI	**Faible**	Pinède à Pin d'Alep et Myrte	La majorité de l'aire d'étude présente des habitats anthropiques d'enjeu de conservation nul ou très faible. Le reste de l'aire d'étude abrite un boisement, **la Pinède de Pin d'Alep à Myrte, Calicotome, Lentisque et Oléastre** rattaché à l'habitat d'intérêt communautaire 9540 « Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques » et présentant un **enjeu de conservation jugé faible** au niveau local.
Flore	NON	**Très faible**	/	**Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'a été avérée au sein de l'aire d'étude**. Malgré la présence de **l'Alpiste aquatique,** de la **Lavatère ponctué** et de **l'Ophrys de Bertoloni** à moins de 500m au Nord, la présence de ces espèces au sein de l'aire d'étude reste peu potentielle compte tenu de son caractère entretenu et piétiné depuis de nombreuses années, notamment pour ce qui est de l'Ophrys. Les deux premières espèces présentant un caractère rudéral, celles-ci sont en mesure de recoloniser ces secteurs à moyen terme. Du fait de la présence d'espaces verts, l'aire d'étude abrite également **des espèces végétales horticoles dont certaines peuvent être classées au sein des exotiques à caractère envahissant**. Une espèce envahissante a en effet pu être inventoriée : le Robinier faux-acacia.
Invertébrés	NON	**Très faible à nul**	Ensemble des zones végétalisées	Aucune espèce patrimoniale ou protégée n'a été mise en évidence au sein de l'aire d'étude ou n'y parait potentielle. Aucune plante hôte de papillon n'a été mise en évidence au sein de l'aire d'étude. De plus, aucune zone humide favorable à la reproduction de ce cortège n'a non plus été mise en évidence. Les espèces présentes sont des espèces de la biodiversité commune.
Reptiles	OUI	**Faible**	Faible au niveau des enrochements du parking	Présence potentielle de deux espèces communes de reptile sur l'aire d'étude au niveau des zones d'enrochement du parking : le **Lézard des murailles *(Podarcis muralis)*** et la **Tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*).** Ces deux **espèces protégées sont assez ubiquistes et anthropophiles. Elles sont largement répandues en région PACA. Leur enjeu régional de conservation est jugé faible** mais ces espèces restent protégées au niveau national.

Tableau 5– EXPERTISE ECOLOGIQUE				
Groupe	**Contrainte réglementaire**	**Enjeu**	**Localisation sur l'aire d'étude**	**Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés**
				Enrochements favorables au Lézard des murailles et à la Tarente de Maurétanie L'implantation de ces enrochements dans un secteur très anthropisé limite leur attractivité pour les autres espèces de reptiles. Toutefois, il est possible que ceux-ci soient tout de même exploités par la **Couleuvre de Montpellier, espèce protégée à enjeu modéré**.
Amphibiens	OUI	**Faible à très faible**	Ensemble des zones végétalisées	Présence possible d'individus de Crapaud épineux en phase terrestre dans les boisements.
Oiseaux	NON	**Faible**	Ensemble des secteurs boisés autour de la zone de projet	Présence potentielle d'espèces communes pour ce groupe vu le caractère déjà totalement anthropisé de la zone d'étude du projet. Présence possible du Petit-duc scops et de l'Engoulevent dans les secteurs de pinèdes tout autour de la zone anthropisée.
Chiroptères	NON	**Faible**	Ensemble des secteurs boisés autour de la zone de projet	Présence potentielle en chasse ou transit d'espèces protégées communes et anthropophiles sur la parcelle. Globalement pas de potentialités de gîtes arboricoles l'aire d'étude, celle-ci est composée d'une pinède peu favorable .
Autres mammifères	OUI	**Faible**	Quelques sujets de pins	Les pins dans les boisements situés autour des bâtiments existants peuvent accueillir **l'Ecureuil roux *(Sciurus vulgaris)*,** espèce protégée et assez commune, **pour y réaliser son cycle vital.**
Fonctionnalités écologiques	NON	**Faible**	Zone boisée au nord	L'intérêt de l'aire d'étude vis-à-vis des fonctionnalités écologiques reste très limité du fait de sa localisation au sein d'une zone déjà construite. Toutefois, la zone du projet se situe certes sur une zone déjà construite mais en bordure immédiate du milieu naturel. Ainsi, l'enjeu en terme de fonctionnalités est de ne pas déborder de l'emprise de la parcelle au nord et à l'est.
SYNTHESE				
Elément(s) à déjà prendre en compte et conséquence vis-à-vis du projet				
Les principaux éléments déjà mis en évidence sont les suivants :				

Tableau 5– EXPERTISE ECOLOGIQUE				
Groupe	Contrainte réglementaire	Enjeu	Localisation sur l'aire d'étude	Habitats/Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés identifiés
➲ Présence d'espèces communes mais protégées à préserver lors des aménagements : Tarente de Maurétanie, Lézard des murailles dans les enrochements des parkings ; ➲ Présence de boisements favorables au Petit-duc scops dans les secteurs plus naturels de l'aire d'étude à préserver ; ➲ Connexion avec le milieu naturel donc veiller à éviter la propagation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.				

Carte 10- Synthèse des enjeux

Projet de réhabilitation d'un bâtiment de bureaux et laboratoires - Biot (06)

EXPERTISE ECOLOGIQUE SIMPLIFIEE

SYMBIODIV

Sources: BD ortho, IGN, 2017 - Cartographie: SYMBIODIV, 2022

LEGENDE

Aires d'études

Aire d'étude immédiate (2.8 ha)

Synthèse des enjeux

Faible à modéré

Faible

Tres faible

Nul

V. PRECONISATIONS POUR UNE INTEGRATION ECOLOGIQUE OPTIMALE

La liste des préconisations ci-dessous permettra de s'assurer de l'intégration écologique optimale du projet :

Mesure M1 : Balisage des emprises

Afin de prévenir tout débordement du chantier dans les milieux naturels attenants, l'emprise du chantier devra être balisée afin d'éviter toute manœuvre accidentelle ou tout stockage inadéquat. Un grillage de chantier visible devra être mis en place. Aucune circulation et/ou aucun stockage de matériaux ne sera possible dans les secteurs balisés.

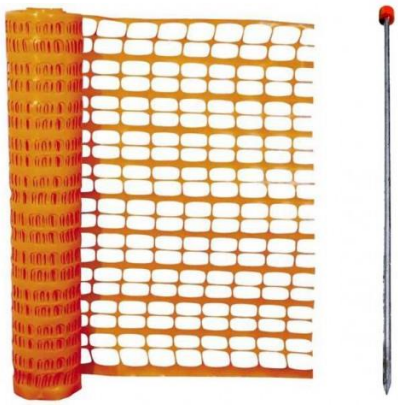

Balisage de chantier à mettre en place

Une zone dédiée au stockage de matériaux devra être mise en place et matérialisée après concertation avec l'écologue.

Mesure M2 : Adaptation du calendrier d'intervention

Afin de ne pas perturber les espèces localement présentes dans leur fonction vitales et notamment pendant la période de reproduction, les travaux devront démarrer à l'automne (septembre-octobre). En effet, si les travaux débutent au printemps, cela peut entrainer un échec de la reproduction avec abandon des nids par les oiseaux ou rétention d'œufs pour les reptiles. Ainsi, si les travaux débutent en automne, la reproduction sera achevée et l'hibernation n'aura pas encore commencé ce qui laissera notamment leur capacité de fuite aux reptiles.

	Calendrier											
	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Balisage												
Débroussaillement et travaux préparatoires												
Défavorabilisation des enrochements												
Démarrage des travaux												

Mesure M3 : Défavorabilisation des enrochements

S'il est nécessaire de démolir les enrochements, il conviendra de réaliser cette opération au mois de septembre sous la supervision d'un écologue afin d'éviter au maximum la destruction d'espèces de reptiles communes et de ne pas perturber la reproduction de ces espèces.

Mesure M4 : Gestion des Obligations Légales de Débroussaillement

Les Obligations Légales de Débroussaillement inhérentes au projet devront être réalisées de préférence en automne-hiver, de manière alvéolaire, sans travail du sol, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Mesure M5 : Gestion spécifique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes

Les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes devront être balisées par l'écologue et un livret de préconisations sera émis afin d'éviter la propagation de celles-ci dans le milieu naturel attenant avec : période d'intervention, modalités d'enlèvement…etc.

VI. CONCLUSION

La société SAS COSMOS porte un projet de démolition d'un bâtiment de bureaux et laboratoires existants et la réalisation d'un programme mixte sur cette même emprise.

Le projet s'implante sur une parcelle de 2,8 hectares et vise une construction de 15 000 m² sur une majorité de secteurs déjà anthropisés (parking existants, bâtiments existants et zones de détente du personnel).

Localisée en contexte urbain, l'aire d'étude est située en dehors de tout périmètre de protection réglementaire à l'exception du vaste site inscrit « Bande côtière de Nice à Théoule ». Elle entretient des liens d'intensité écologique modérée avec des périmètres d'inventaires de type ZNIEFF ou des secteurs identifiés comme zone humide. L'aire d'étude jouxte un espace naturel sensible (ENS), le site de la Brague, le lien écologique est donc fort avec ce périmètre. Enfin, elle se situe également dans un secteur de présence hautement probable du Lézard ocellé.

Constituée d'une importante partie anthropisée (bâtiments, voies de circulation routière et piétonne, espaces verts et zones jardinées), l'aire d'étude est bordée de Pinèdes à Pin d'Alep, Myrte, Calicotome, Lentisque et Oléastre.

Globalement, l'intérêt des secteurs se répartit en deux niveaux d'enjeux :

- **Les milieux anthropisés** revêtent un <u>enjeu faible</u> même s'ils peuvent accueillir des espèces protégées communes telles que le Lézard des murailles et la Tarente de Maurétanie, notamment dans les secteurs d'enrochements des parkings ;
- **Les milieux boisés** revêtent un <u>enjeu faible à modéré</u> et peuvent abriter des espèces remarquables telles que le Petit-duc scops. Leur état de conservation est toutefois jugé défavorable inadéquat du fait du débroussaillement de la strate arbustive dans le cadre des DFCI et ce malgré la présence d'un cortège d'espèces caractéristiques diversifiés.

Ainsi, le projet concernant des secteurs à faible enjeu pour une grande partie anthropisés, les incidences du projet peuvent être considérées comme très limitées. Des précautions sont toutefois à prendre pour permettre une intégration écologique optimale du projet à savoir :

- M1 : Balisage des emprise ;
- M2 : Adaptation du calendrier d'intervention ;
- M3 : Défavorabilisation des enrochements ;
- M4 : Gestion des Obligations Légales de Débroussaillement ;
- M5 : Gestion spécifique des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.

Ainsi, sous réserve de la mise en place de ces mesures, les incidences du projet ne semblent pas de nature à remettre en cause le maintien des espèces présentes localement.